



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 30/11/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intoxications au monoxyde de carbone Adoptez les bons gestes pour réduire les risques

Imperceptible, le monoxyde de carbone est un gaz toxique, potentiellement mortel. Il est le résultat d'une combustion incomplète, quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, gaz naturel...).

En période hivernale, il est à l'origine de nombreuses intoxications, lesquelles font partie des préoccupations de santé publique.

Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse, souhaite rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone :

- ✓ faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion;
- ✓ faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- ✓ n'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ✓ ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage ;
- ✓ aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation ;
- ✓ n'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé.

Les organisateurs de rassemblements de personnes (événements familiaux, culturels, religieux...) doivent être tout particulièrement attentifs, car les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes.

Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements. Ils apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer.

En cas de suspicion d'intoxication, il faut aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.59.00
Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr
Bureau départemental
de la communication interministérielle

